

Dernière mise à jour : 05/05/2025 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à l'utilisateur de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PREMIOR BAS CARBONE MAT



Définition

- Peinture-laque tendue aux résines acryliques polyuréthane et matériaux recyclés, pour une finition mate de haute qualité et d'une excellente résistance aux chocs et à la salissure.

Destination

- Intérieur.
- Neuf/Entretien.

Propriétés

- Grande dureté, résiste aux chocs et aux rayures.
- Absence de reprise.
- Haute lessivabilité.
- Protection renforcée contre toute dégradation par la salissure et les traces de mains.

Données Environnementales et Sanitaires

■ Emissions dans l'Air Intérieur (selon ISO 16 000)	
■ Teneur en COV (selon Directive 2004-42/CE)	■ Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/d) : 130 g/L ■ Ce produit contient au maximum 100 g/L de COV ■ Les valeurs COV indiquées tiennent compte de nos colorants
■ Certification de Construction, Qualité et Environnement	■ PREMIOR BAS CARBONE MAT est certifié M1 et est éligible aux chantiers : LEED®, HQETM, BREEAM®
■ Production	■ Toutes nos usines françaises sont certifiées ISO 14001
■ Fiche de Données de Sécurité	Consulter la FDS sur : www.quickfds.fr ou www.seigneurie.com

Caractéristiques générales

Aspect en pot Peinture fluide.	Extrait Sec 55 ± 2 % (en blanc). 37 ± 2 % (en blanc).	Conservation 24 mois en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
Aspect du feuil sec Mat poché.	Temps de séchage Sec au toucher : 2 h	Résistance à l'abrasion humide Norme NF EN 13300 : Classe 1 (perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles).
Brillant spéculaire <10 % ± 5 % sous 85° d'angle.	Temps de recouvrement Recouvrable : 6 h	
Teintes Blanc et toutes teintes du nuancier CHROMATIC®.	Rendement 12 à 14 m²/L	
Masse volumique (en blanc) : kg/dm³ ■ 1,26 ± 0,05 (norme EUR PL004).	Conditionnement 1 L - 3 L - 10 L	

Dernière mise à jour : 05/05/2025 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à l'utilisateur de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PREMIOR BAS CARBONE MAT

MISE EN ŒUVRE

Processus

Support	Préparation	Impression	Finition
Ancienne peinture ou lasure en bon état	■ Grattage ■ Ponçage ■ Époussetage	1 couche de MUOPRIM	2 couches de PREMIOR BAS CARBONE MAT
Ancienne peinture ou lasure en mauvais état	■ Décapage ■ Lessivage ■ Rinçage ■ Séchage ■ Ponçage ■ Époussetage ■ Dégraissage		
Bois neufs	■ Ponçage ■ Époussetage ■ Dégraissage		
Bois tanniques (Chêne, Châtaignier)		1 couche d'IMPRIMA RAPID diluée à 5 % ou de PRIMWOOD RAPID	
Métaux ferreux	■ Grattage ■ Brossage ■ Dégraissage	1 couche de FREITAMÉTAL EXPERT	
Métaux non ferreux	■ Dégraissage ■ Dérochage à l'acide phosphorique dilué ■ Rinçage ■ Séchage	1 couche de PRINT ADR	

Précautions d'emploi :

- Conditions d'application conformes à la norme NF DTU 59.1.
- En particulier, ne pas travailler en dessous de 8 °C en intérieur.
- Bien que résistant, il peut subsister, comme pour toute laque mate, quelques traces de lustrage lors de l'entretien de PREMIOR BAS CARBONE MAT.
- Dans les locaux d'usage intensif, lui préférer PREMIOR BAS CARBONE SATIN.
- PREMIOR BAS CARBONE MAT doit être déposé, ne pas tirer.

PREMIOR BAS CARBONE MAT

Application

Matériel d'application

Brosse, rouleau 8 mm, rouleau 10 mm, pistolet, spalter.

Nettoyage du matériel

À l'eau.

Caractéristiques réglementaires

Classification

- NF T 36-005 Famille I - Classe 7b2 - 6a.

Hygiène et sécurité

Produit en phase aqueuse, non soumis à étiquetage.

Informations consommateurs

- Évitez le gaspillage de peinture : faites une estimation de la quantité de peinture dont vous avez besoin.
- Refermez les emballages non terminés afin de pouvoir réutiliser la peinture.
- Réutiliser la peinture est un bon moyen de réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.
- Éliminez le produit et son emballage dans un centre agréé. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.
- Ne jetez pas le produit à l'égout.